

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

N°2025/38

MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 22 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 15 septembre 2025, se sont réunis, à la salle communale de Cuverville-sur-Yères, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	38	40

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	28	5

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET G. BOIVIN (S) (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) J.M.DUMONCHEL (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL (St-Rémy-Boscrocourt) S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) G.FECAMP (Petit-Caux)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : J.LECOURT à J.M.DUMONCHEL (Londinières) M.P.TAILLEUX à S.KLAES (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Jean-Marc GILLET

Date de publicité de l'avis de convocation : 15/09/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/38

MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président

Vu les articles L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 22 juillet 2020 donnant délégation au Président en matière de marchés publics à procédure adaptée,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 26 juin 2025 autorisant le Président à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour effectuer les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, à Flocques, dans le cadre de la 95^e tranche, pour un montant maximum de 200 000 € HT et autorisant la signature du marché correspondant,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 26 juin 2025 autorisant le Président à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour effectuer les travaux de renouvellement réhabilitation du réseau d'assainissement entre St-Rémy-Boscrocourt et Baromesnil, dans le cadre de la 125^e tranche, pour un montant maximum de 180 000 € HT et autorisant la signature du marché correspondant,

Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président :

- La signature d'un devis auprès de ITEA (Caen) pour une prestation de rédaction des conventions suite à la mise à jour des coûts d'indemnisation des propriétaires et des exploitants concernés par les Déclarations d'Utilité Publique (DUP) des périmètres de protection des captages de Criel-sur-Mer/Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères. Le montant de la prestation est de 2 500 € HT.
- La signature d'un marché et d'un avenant relatif à la réalisation d'essais préalables à la réception des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, dans le cadre de la 94^e tranche avec l'entreprise SARL HALBOURG ET FILS (ST PIERRE BENOUVILLE). Le marché s'élève à 7 220 € HT pour la tranche ferme et 1680 € HT pour la tranche optionnelle n°1.
- La signature d'un marché d'études géotechniques, avec INFRANEO (VALLIQUERVILLE). Ces prestations seront réalisées dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'assainissement d'Incheville Gousseauville (124^e tranche de travaux d'assainissement). Le marché s'élève à 6 180 € HT.
- La signature d'un marché de travaux avec VEOLIA EAU CGE. Ces travaux consistent au renouvellement des réseaux d'eau potable à Flocques, rue d'Etalondes et sur une partie de la rue d'Heudelimont, dans le cadre de la 95^e tranche d'eau potable. Le marché s'élève à 176 290 € HT.
- La signature d'un devis de marquage en résine thermoplastique, suite aux travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable et de voirie à Beauchamps, avec Hélios Mission Sécurité Routière Sotteville-les-rouen. Ces travaux s'élèvent à 3 032,00 € HT. Ce devis annule et remplace celui initialement prévu pour 1 450,00 € HT.
- La signature d'un devis de travaux de réhabilitation partielle du réseau d'assainissement à Longroy, rue Georges Clémenceau, avec HYDRA (LHOTELLIER EAU). Ces travaux seront réalisés pour un montant de 14 334.75 € HT dans le cadre de la 201^e tranche (travaux inopinés)
- La signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable, à Incheville, hameau de Gousseauville, dans le cadre de la 97^e tranche, avec M. Sylvain GODU (Saint-Martin de Boscherville). Le marché s'élève à 10 000 € HT.
- La signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement à Incheville, hameau de Gousseauville, dans le cadre de la 124^e tranche, avec M. Sylvain GODU (Saint-Martin de Boscherville). Le marché s'élève à 18 000 € HT.
- La signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement entre St-Rémy-Boscrocourt et Baromesnil, dans le cadre de la 125^e tranche, avec M. Sylvain GODU (Saint-Martin de Boscherville). Le marché s'élève à 6 000 € HT.
- La signature d'un marché de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement entre Baromesnil et St-Rémy-Boscrocourt, dans le cadre de la 125^e tranche, avec la société SAS DR (Saint-Saëns). Le marché s'élève à 123 995 € HT.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

- La signature d'un marché d'essais préalables à la réception des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable à Flocques, dans le cadre de la 95e tranche, avec SATER (Saint Leger du Bourg Denis). Le marché s'élève à 8 017.50 € HT.
- La signature d'un devis d'investigation par décapage suite à l'effondrement à proximité du réservoir de Puisenval, avec CAVITEC (76160, Saint-Jacques-Sur-Darnétal). Le montant s'élève à 1550 € HT.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président.

Fait et délibéré le 22 septembre 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

La Secrétaire de Séance

Martial FROMENTIN

Jean-Marc GILLET

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 30/09/2025

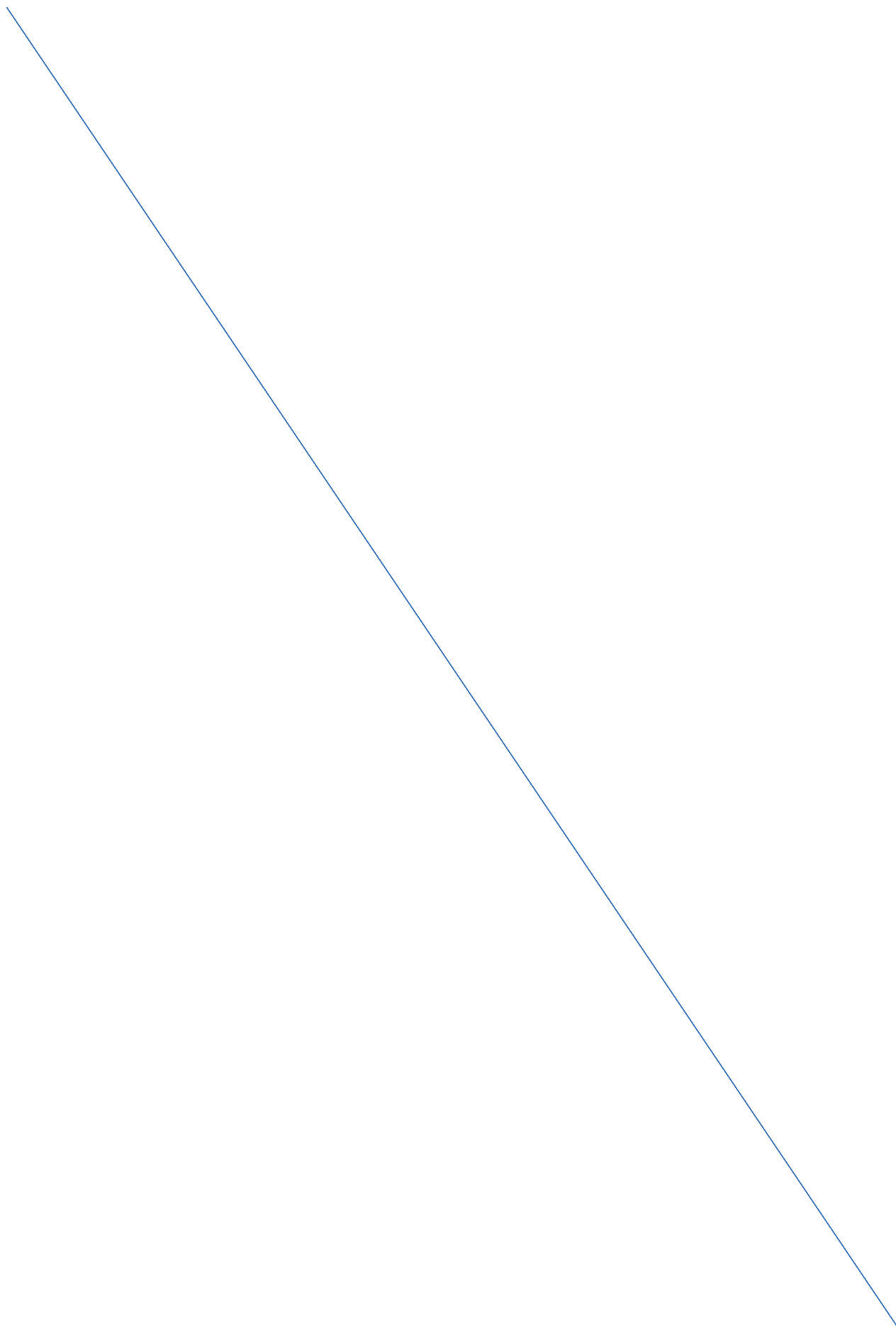
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

N°2025/39

RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Eau potable

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 22 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 15 septembre 2025, se sont réunis, à la salle communale de Cuverville-sur-Yères, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	38	40

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	28	5

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET G. BOIVIN (S) (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) J.M.DUMONCHEL (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL (St-Rémy-Boscrocourt) S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) G.FECAMP (Petit-Caux)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : J.LECOURT à J.M.DUMONCHEL (Londinières) M.P.TAILLEUX à S.KLAES (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Jean-Marc GILLET

Date de publicité de l'avis de convocation : 15/09/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/39

RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Eau potable

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau Potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation de ce rapport,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**adopter** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Eau potable du SIEA Caux Nord Est de l'année 2024.

Ce dernier sera annexé à la délibération.

Fait et délibéré le 22 septembre 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

La Secrétaire de Séance

Martial FROMENTIN

Jean-Marc GILLET

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 30/09/2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

N°2025/40

RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Assainissement collectif

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 22 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 15 septembre 2025, se sont réunis, à la salle communale de Cuverville-sur-Yères, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	35	37

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	26	5

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET G. BOIVIN (S) (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) J.M.DUMONCHEL (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL (St-Rémy-Boscrocourt) S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) G.FECAMP (Petit-Caux)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : J.LECOURT à J.M.DUMONCHEL (Londinières) M.P.TAILLEUX à S.KLAES (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Jean-Marc GILLET

Date de publicité de l'avis de convocation : 15/09/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/40

RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Assainissement collectif

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement Collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation de ce rapport,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**adopter** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement collectif du SIEA Caux Nord Est de l'année 2024.

Ce dernier sera annexé à la délibération.

Fait et délibéré le 22 septembre 2025
Extrait certifié conforme

Le Président

La Secrétaire de Séance

Martial FROMENTIN

Jean-Marc GILLET

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 30/09/2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

N°2025/41

RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Assainissement non collectif

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 22 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 15 septembre 2025, se sont réunis, à la salle communale de Cuverville-sur-Yères, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	36	38

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	27	5

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET G. BOIVIN (S) (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) J.M.DUMONCHEL (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL (St-Rémy-Boscrocourt) S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) G.FECAMP (Petit-Caux)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : J.LECOURT à J.M.DUMONCHEL (Londinières) M.P.TAILLEUX à S.KLAES (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Jean-Marc GILLET

Date de publicité de l'avis de convocation : 15/09/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/41

RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Assainissement non collectif

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement Non Collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation de ce rapport,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**adopter** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement Non Collectif du SIEA Caux Nord Est de l'année 2024.

Ce dernier sera annexé à la délibération.

Fait et délibéré le 22 septembre 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

La Secrétaire de Séance

Martial FROMENTIN

Jean-Marc GILLET

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 30/09/2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

N°2025/42

COMMANDE PUBLIQUE - EAU POTABLE - Etudes environnementales et hydrogéologiques des bassins d'alimentation des captages d'Envermeu et d'Incheville et préalable à la recherche d'un nouveau site de captage d'eau (84è tranche)

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 22 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 15 septembre 2025, se sont réunis, à la salle communale de Cuverville-sur-Yères, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	38	40

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	28	5

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET G. BOIVIN (S) (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUOSSIN (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) J.M.DUMONCHEL (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL (St-Rémy-Boscrocourt) S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) G.FECAMP (Petit-Caux)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : J.LECOURT à J.M.DUMONCHEL (Londinières) M.P.TAILLEUX à S.KLAES (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Jean-Marc GILLET

Date de publicité de l'avis de convocation : 15/09/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/42

COMMANDE PUBLIQUE - EAU POTABLE - Etudes environnementales et hydrogéologiques des bassins d'alimentation des captages d'Envermeu et d'Incheville et préalable à la recherche d'un nouveau site de captage d'eau (84è tranche)

Vu la délibération du 12/09/2024 relative aux études environnementales et hydrogéologiques des bassins d'alimentation des captages d'Envermeu et d'Incheville et préalable à la recherche d'un nouveau site de captage d'eau (84è tranche)

M. le Président rappelle que, par délibération du 12/09/2024, le Comité syndical a retenu l'offre de l'entreprise Amodiag Environnement d'un montant de 60 690 € HT pour réaliser des Etudes environnementales et hydrogéologiques des bassins d'alimentation des captages d'Envermeu et d'Incheville et un préalable à la recherche d'un nouveau site de captage d'eau, dans le cadre de la 84è tranche (30 802.50 € HT pour la tranche ferme et 29 887.50 € HT pour la tranche optionnelle) ;

L'agence de l'eau a formulé des demandes complémentaires. Le montant de la tranche ferme s'élève à 33 752.50 € HT au lieu de 30 802.50 € HT initialement prévus. Le montant de la tranche optionnelle est inchangé.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**autoriser** Monsieur le Président à signer le marché avec Amodiag Environnement d'un montant de 62 640 € HT pour réaliser des Etudes environnementales et hydrogéologiques des bassins d'alimentation des captages d'Envermeu et d'Incheville et un préalable à la recherche d'un nouveau site de captage d'eau, dans le cadre de la 84è tranche (33 752.50 € HT pour la tranche ferme et 29 887.50 € HT pour la tranche optionnelle) ;
- d'**autoriser** Monsieur le Président à signer tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces études ;
- d'**autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

Fait et délibéré le 22 septembre 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

La Secrétaire de Séance

Martial FROMENTIN

Jean-Marc GILLET

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 30/09/2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

N°2025/43

DOMAINE ET PATRIMOINE – EAU POTABLE- Conventions de servitude de canalisation d'eau potable parcelles A263 A264 ZT2 ZT3 (Fresnoy Folny)

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 22 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 15 septembre 2025, se sont réunis, à la salle communale de Cuverville-sur-Yères, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	38	40

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	28	5

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET G. BOIVIN (S) (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) J.M.DUMONCHEL (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL (St-Rémy-Boscrocourt) S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) G.FECAMP (Petit-Caux)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : J.LECOURT à J.M.DUMONCHEL (Londinières) M.P.TAILLEUX à S.KLAES (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Jean-Marc GILLET

Date de publicité de l'avis de convocation : 15/09/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/43

DOMAINE ET PATRIMOINE – EAU POTABLE- Conventions de servitude de canalisation d'eau potable parcelles A263 A264 ZT2 ZT3 (Fresnoy Folny)

Le Syndicat a réalisé, à Fresnoy-Folny des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre de la 92^e tranche. La nouvelle canalisation a été posée en partie sur des terrains privés.

Il est proposé au Comité Syndical de signer les conventions de servitude correspondantes avec les propriétaires des terrains, qui consentent au profit du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux-Nord-Est, un droit de passage de la canalisation souterraine d'eau potable sur leur terrain. Ce passage s'exerce sur les parcelles sises, Commune de Fresnoy-Folny, cadastrées section A numéros 263 et 264 et section ZT numéros 2 et 3.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**autoriser** le 1er Vice-Président à signer les conventions de servitude relatives au passage d'une canalisation souterraine sur les parcelles, sises Commune de Fresnoy-Folny, cadastrées section A numéros 263 et 264 et section ZT numéros 2 et 3 avec les propriétaires des terrains. Les actes seront passés en la forme administrative.
- d'**autoriser** le Président à signer tout autre document afférent à cette affaire, et à mettre en œuvre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 septembre 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

La Secrétaire de Séance

Martial FROMENTIN

Jean-Marc GILLET

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 30/09/2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

N°2025/44

FINANCES : EAU POTABLE – travaux pour l'alimentation en eau de la centrale -Travaux de renouvellement de réseaux Brunville (98è tranche) – travaux de sécurisation (84è tranche) - convention de concours pour la mise à niveau des réseaux d'eau potable du territoire Dieppois avec EDF

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 22 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 15 septembre 2025, se sont réunis, à la salle communale de Cuverville-sur-Yères, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	38	40

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	28	5

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET G. BOIVIN (S) (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) J.M.DUMONCHEL (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL (St-Rémy-Boscrocourt) S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) G.FECAMP (Petit-Caux)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : J.LECOURT à J.M.DUMONCHEL (Londinières) M.P.TAILLEUX à S.KLAES (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Jean-Marc GILLET

Date de publicité de l'avis de convocation : 15/09/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/44

FINANCES : EAU POTABLE – travaux pour l'alimentation en eau de la centrale -Travaux de renouvellement de réseaux Brunville (98è tranche) – travaux de sécurisation (84è tranche) - convention de concours pour la mise à niveau des réseaux d'eau potable du territoire Dieppois avec EDF

Vu la délibération du 03/04/2025 relative aux travaux pour l'alimentation en eau de la centrale : Travaux de renouvellement de réseaux Brunville (98è tranche) et travaux de sécurisation (84è tranche) ;

M le Président rappelle que la centrale nucléaire de Penly est alimentée par le captage de Touffreville-sur-Eu via la surpression de Brunville.

Par délibération du 03/04/2025, le Comité syndical s'est engagé à réaliser les travaux de sécurisation du réseau d'eau potable entre Criel-sur-Mer et Touffreville-sur-Eu pour l'alimentation totale par notre syndicat de la centrale nucléaire de Penly à la condition de la prise en charge par EDF à hauteur de 100% pour les travaux spécifiques à la centrale, à 50% pour le renforcement des pompes, de la station de surpression, et la sécurisation du réseau, et à 40 % pour les travaux de renouvellement de canalisations entre Touffreville sur Eu et Brunville. La participation prévisionnelle du syndicat est estimée à 235 600 € pour l'alimentation en eau (renforcement, sécurisation), et à 766 800 € pour le renouvellement de 3550 mètres linéaires de conduites entre Touffreville sur Eu et Brunville. Le comité syndical a validé le plan de financement prévisionnel, et s'est engagé à réaliser les travaux sous réserve du respect des engagements d'EDF. Une convention a été proposée par EDF.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**autoriser** Monsieur le Président à signer avec EDF la convention de concours pour la mise à niveau des réseaux d'eau potable du territoire Dieppois correspondant au plan de financement prévisionnel validé par délibération du 03/04/2025, ainsi tout document relatif à ce projet.

Fait et délibéré le 22 septembre 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

La Secrétaire de Séance

Martial FROMENTIN

Jean-Marc GILLET

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 30/09/2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

N°2025/45

FINANCES - EAU POTABLE - ajustement des crédits budgétaires par décision modificative (95è 97è tranches, subventions de fonctionnement)

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 22 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 15 septembre 2025, se sont réunis, à la salle communale de Cuverville-sur-Yères, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	38	40

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	28	5

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET G. BOIVIN (S) (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) J.M.DUMONCHEL (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL (St-Rémy-Boscrocourt) S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) G.FECAMP (Petit-Caux)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : J.LECOURT à J.M.DUMONCHEL (Londinières) M.P.TAILLEUX à S.KLAES (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Jean-Marc GILLET

Date de publicité de l'avis de convocation : 15/09/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/45

FINANCES - EAU POTABLE - ajustement des crédits budgétaires par décision modificative (95è 97è tranches, subventions de fonctionnement)

BUDGET EAU POTABLE - Décision modificative n°1 : 95è 97è tranches, subventions de fonctionnement

Considérant la nécessité de crédits supplémentaires :

- pour les travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable à Flocques, dans le cadre de la 95è tranche, et à Incheville (Gousseauville), dans le cadre de la 97è tranche,
- pour l'indemnisation des exploitants et propriétaires des parcelles incluses dans les périmètres de protection des captages de Criel-sur-Mer /Touffreville-sur-Eu, et de Villy-sur-Yères

et afin d'ajuster les crédits nécessaires,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de **modifier** les crédits budgétaires 2025 du budget Eau Potable de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Article / opération	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
2315 / 89	Traitement détartrant de l'eau (89è tranche)	- 130 000 €			
2315 / 93	Renouvellement de réseaux d'eau potable (93è tranche)	- 40 000 €			
2315 / 94	Renouvellement de réseaux (94è tranche)	- 20 000 €			
2315 / 301	Travaux inopinés (301è tranche)	- 80 000 €			
2315 / 95	Renouvellement de réseaux (95è tranche)		+ 70 000 €		
2315 / 97	Renouvellement de réseaux (97è tranche)		+ 200 000 €		
TOTAL		-270 000 €	+ 270 000 €	0 €	0 €
		0 €		0 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Article / opération	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
6743	Subv. Exceptionnelles de fonctionnement		+ 53 000 €		
6156	Maintenance	- 10 000 €			
748	Autres subventions d'exploitation				+ 43 000 €
TOTAL		-10 000 €	+53 000 €	0 €	+ 43 000 €
		+ 43 000 €		+ 43 000 €	

Fait et délibéré le 22 septembre 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

La Secrétaire de Séance

Martial FROMENTIN

Jean-Marc GILLET

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 30/09/2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

N°2025/46

FINANCES - Budget Assainissement Collectif : ajustement des crédits budgétaires par décision modificative (opération sous mandat 112è tranche)

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 22 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 15 septembre 2025, se sont réunis, à la salle communale de Cuverville-sur-Yères, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	35	37

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	26	5

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET G. BOIVIN (S) (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) J.M.DUMONCHEL (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL (St-Rémy-Boscrocourt) S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) G.FECAMP (Petit-Caux)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : J.LECOURT à J.M.DUMONCHEL (Londinières) M.P.TAILLEUX à S.KLAES (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Jean-Marc GILLET

Date de publicité de l'avis de convocation : 15/09/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/46

FINANCES - Budget Assainissement Collectif : ajustement des crédits budgétaires par décision modificative (opération sous mandat 112è tranche)

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Décision modificative n° 1 : opération sous mandat 112è tranche (branchements)

Considérant la nécessité de crédits supplémentaires, dans le cadre de l'opération sous mandat suivante : 112è tranche, branchements privatifs Criel sur Mer,

et afin d'ajuster les crédits nécessaires,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de **modifier** les crédits budgétaires 2025 du budget Assainissement Collectif de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Article / opération	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
4581112	112è tranche Branchements (opération sous mandat)		+ 50 000 €		
4582112	112è tranche Branchements (opération sous mandat)				+ 50 000 €
TOTAL		0 €	+ 50 000 €	0 €	+ 50 000 €
			+ 50 000 €	+ 50 000 €	

Fait et délibéré le 22 septembre 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

La Secrétaire de Séance

Martial FROMENTIN

Jean-Marc GILLET

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 30/09/2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

N°2025/47

FINANCES : admissions en non-valeur des créances de faible montant

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 22 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 15 septembre 2025, se sont réunis, à la salle communale de Cuverville-sur-Yères, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	38	40

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	28	5

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET G. BOIVIN (S) (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) J.M.DUMONCHEL (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL (St-Rémy-Boscrocourt) S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) G.FECAMP (Petit-Caux)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : J.LECOURT à J.M.DUMONCHEL (Londinières) M.P.TAILLEUX à S.KLAES (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Jean-Marc GILLET

Date de publicité de l'avis de convocation : 15/09/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/47

FINANCES : admissions en non-valeur des créances de faible montant

L'admission en non-valeur est proposée par le comptable pour les créances irrécouvrables c'est-à-dire les créances pour lesquelles :

- Les diligences s'avèrent impossibles, vaines,
- Ou dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier la poursuite des diligences.

L'article 173 de la loi n° 2022-2017 du 21 février 2022 permet aux assemblées délibérantes de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs.

Le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 fixe les seuils de délégation à respecter : seuil maximal de 100 €. Ce seuil constitue un plafond légal ; les assemblées demeurent libres de fixer un seuil de délégation inférieur. Il leur est également possible, dans le respect de cette condition, de ne donner délégation que pour certaines catégories de créances.

Afin de rendre compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante tout en conservant à la mesure son effet simplificateur, le Président doit communiquer au moins une fois par an au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur assorties du motif d'admission.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de lui déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100 €. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créance

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité (1 voix contre), décide :

- de **déléguer** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100€. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créance.

Fait et délibéré le 22 septembre 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

La Secrétaire de Séance

Martial FROMENTIN

Jean-Marc GILLET

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 30/09/2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

N°2025/48

FINANCES : Eau potable - partage de frais de marquage au sol, avec la CCVS, suite aux travaux de renouvellement d'eau potable à Beauchamps

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	38	40

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	28	5

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET G. BOIVIN (S) (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) J.M.DUMONCHEL (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL (St-Rémy-Boscrocourt) S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) G.FECAMP (Petit-Caux)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : J.LECOURT à J.M.DUMONCHEL (Londinières) M.P.TAILLEUX à S.KLAES (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Jean-Marc GILLET

Date de publicité de l'avis de convocation : 15/09/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/48

FINANCES : Eau potable - partage de frais de marquage au sol, avec la CCVS, suite aux travaux de renouvellement d'eau potable à Beauchamps

M. le Président rappelle que, suite aux travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable à Beauchamps, rue d'Incheville, dans le cadre de la 92^e tranche, un devis de marquage en résine thermoplastique, a été signé avec Hélios Mission Sécurité Routière (Sotteville-les-rouen). Ces travaux s'élèvent à 3 032,00 € HT.

Les travaux de marquage ne se limitent pas à la superficie impactée par les travaux mais consistent à reprendre la totalité de la surface en résine thermoplastique, initialement mise en oeuvre par la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS), sur un itinéraire de randonnée. Un partage de frais a été envisagé par la CCVS et le SIEA Caux Nord Est.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'accepter un partage de frais avec la CCVS à hauteur de 50% du montant des travaux.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**accepter** le remboursement des frais de marquage au sol, à Beauchamps, à hauteur de 50% du montant par la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS)

- d'**autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire et à mettre en oeuvre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 septembre 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

La Secrétaire de Séance

Martial FROMENTIN

Jean-Marc GILLET

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 30/09/2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

N°2025/49

ENVIRONNEMENT : Syndicat de Bassin Versant de l'Arques : Contrat de territoire

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 22 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 15 septembre 2025, se sont réunis, à la salle communale de Cuverville-sur-Yères, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	38	40

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	28	5

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET G. BOIVIN (S) (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) J.M.DUMONCHEL (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL (St-Rémy-Boscrocourt) S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) G.FECAMP (Petit-Caux)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : J.LECOURT à J.M.DUMONCHEL (Londinières) M.P.TAILLEUX à S.KLAES (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Jean-Marc GILLET

Date de publicité de l'avis de convocation : 15/09/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/49

ENVIRONNEMENT : Syndicat de Bassin Versant de l'Arques : Contrat de territoire

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arques (SMBV Arques) a été ciblé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour porter et coordonner un contrat de territoire sur le bassin de l'Arques sur la période 2026-2030.

A l'image du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) 2022-2024, ce nouveau contrat proposé dans le cadre du 12ème programme de l'agence de l'eau (2025-2030) est un outil permettant de mobiliser les acteurs publics ou privés autour d'un programme d'actions territorialisées et identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l'adaptation au changement climatique.

Il s'agit d'un outil de programmation pluriannuel (5 ans dans le cas présent) qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire en les articulant avec les autres politiques publiques. Les maîtres d'ouvrage signataires s'engagent à mettre en œuvre les actions prioritaires qu'ils auront inscrites au contrat. De son côté, l'agence de l'eau s'engage à financer prioritairement ces actions, dans la limite de ses contraintes budgétaires. A noter que les actions jugées non prioritaires pourront être annexées au contrat sans être retenues dans son chiffrage. Au regard de ses compétences, le SIEA Caux Nord Est a été ciblé comme signataire potentiel de ce contrat. Dans ce cadre, pour en être signataire et y intégrer des actions finançables par l'agence de l'eau, des actions prioritaires doivent être définies.

Le Contrat de Territoire porté par le Syndicat de Bassin Versant de l'Arques qui coordonnera le programme d'action des diverses maîtrises d'ouvrages qu'il réunit, sera signé pour une durée de 5 ans avec une période de revoyure. Ainsi, dans le cadre de la présente élaboration, le programme d'actions prioritaires devra porter sur les 3 prochaines années (2026, 2027 et 2028). Les années 2029 et 2030 feront, elles, l'objet d'un avenant au contrat.

Le programme d'actions, que le SIEA Caux Nord Est s'engage à mettre en œuvre, concerne les actions suivantes, identifiées comme prioritaires :

- Etude de bassin d'alimentation du captage d'eau potable Les Annettes
- Animation relative au bassin d'alimentation de captage d'eau potable
- Eau potable : Stratégie foncière
- Etude prospective des besoins quantitatifs et qualitatifs en eau
- Mise en place d'unité de traitement de l'eau
- Etablissement d'un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)
- Renouvellement des réseaux d'eau potable (fuite) - Sobriété

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**autoriser** le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arques à signer, pour le compte du SIEA Caux Nord, un Contrat de Territoire, avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ainsi que toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- d'**autoriser** le Président du SIEA Caux Nord Est à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 septembre 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

La Secrétaire de Séance

Martial FROMENTIN

Jean-Marc GILLET

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 30/09/2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

N°2025/50

RESSOURCES HUMAINES – Contrat d'assurance des risques statutaires

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 22 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 15 septembre 2025, se sont réunis, à la salle communale de Cuverville-sur-Yères, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	38	40

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	28	5

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET G. BOIVIN (S) (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) J.M.DUMONCHEL (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL (St-Rémy-Boscrocourt) S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) G.FECAMP (Petit-Caux)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : J.LECOURT à J.M.DUMONCHEL (Londinières) M.P.TAILLEUX à S.KLAES (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Jean-Marc GILLET

Date de publicité de l'avis de convocation : 15/09/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/50

RESSOURCES HUMAINES – Contrat d'assurance des risques statutaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 non encore transposé dans le CGFP ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le code de la commande publique ;

Le Président expose :

- l'opportunité pour le SIEA Caux Nord Est de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale;
- que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : le Comité Syndical adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics, et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte du SIEA Caux Nord Est des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès
- Pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, Congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à l'établissement une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- durée fixée à 4 ans à compter du 01 Janvier 2027.
- contrats gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le Comité Syndical demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.15% de la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 3 : Le Comité Syndical autorise le Président à signer les contrats en résultant.

Fait et délibéré le 22 septembre 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

La Secrétaire de Séance

Martial FROMENTIN

Jean-Marc GILLET

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 30/09/2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr